



3 décembre 1990

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

PROJET DE REGLEMENT
concernant la deuxième modification du budget de l'exercice 1990
de la COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Rapport fait au nom de la Commission réunie du budget
par M^{me} MOUZON

SOMMAIRE

EXPOSE DU MINISTRE	2
DISCUSSION GENERALE	2
EXAMEN DES TABLEAUX	2
VOTES	5
ADOPTION DU RAPPORT	5
TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION	6
ANNEXE I	7
ANNEXE II	10
ANNEXE III	13

Ont participé aux travaux :

Effectifs : MM. Moureaux (Président), Beauthier, De Coster, Demannez, M^{mes} Dereppe, de T'Serclaes, MM. Duponcelle, Garland, M^{me} Guillaume-Vanderroost, MM. Guillaume, Harmel, Hasquin, Hermans, M^{mes} Huytebroeck, Jacobs, Lemesre, MM. Mageurus, Maingain, M^{me} Mouzon, M. Parmentier, M^{mes} Payfa, Willame.

Suppléants : MM. Cools (remplace M. De Decker et M^{me} Stengers), Cornelissen (remplace M. Clerfayt), Rens (remplace M. Leduc).

Excusés : M. de Lobkowitz, M^{mes} Dupuis, Stengers.

**EXPOSE DU MINISTRE, MEMBRE DU COLLEGE,
CHARGE DE LA CULTURE ET
DE L'AIDE AUX PERSONNES**

Le Ministre se réfère à l'exposé des motifs repris en pages 1 et 2 du document 5A-I et II (1990-1991) n° 1.

DISCUSSION GENERALE

Selon un membre, la modification budgétaire présentée par le Collège, vu les faibles montants qu'elle concerne, ne modifie pas fondamentalement la politique de l'Exécutif et donc l'attitude critique du groupe auquel appartient cet intervenant à l'égard du budget initial.

Il émet une remarque d'ordre général. Il aimerait recevoir les documents de type budgétaire plus tôt que ne l'exige le Règlement. Les délais réglementaires ne suffisent pas à un examen précis et serein des documents. Il souhaite donc recevoir le budget 1991, qui fera l'objet d'un débat très important, au moins une semaine à l'avance.

Le Président, tout en comprenant la remarque de cet intervenant, attire l'attention sur la qualité des documents qui ont été transmis aux conseillers et ce, dans le délai réglementaire. Un effort supplémentaire sera néanmoins envisagé.

Un commissaire remarque qu'un effort substantiel a été consenti en faveur des publications culturelles. Il souhaite savoir si des efforts sont consentis également pour assurer la diffusion des publications vers leurs utilisateurs, ce qui implique des dépenses importantes.

Un membre rappelle que les quelque trente commissaires présents sont réunis pour discuter d'un ajustement budgétaire de l'ordre de 2.000.000 F. Se félicitant de la clarté et de la qualité du document transmis aux conseillers, il souhaite que l'on passe très vite au vote.

Le Président se réjouit de cette remarque.

EXAMEN DES TABLEAUX

Pages 6 et 7

Article 9090 104/123 11 : frais d'études et de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services.

Un commissaire demande au Ministre d'expliquer la majoration de 1,3 millions de francs.

Article 104/125 01 : frais d'éclairage.

Un membre demande ce qui a justifié l'augmentation de 350.000 F.

Article 9090 700/123 01 : publications.

Un commissaire demande si l'ensemble de ces publications a été imprimé par la Régie graphique.

Le Ministre répond aux intervenants :

Informatisation des services : la somme de 1.300.000 F sera affectée à la réalisation d'un audit.

Frais d'éclairage : la majoration s'explique par l'augmentation de personnel de la Commission communautaire française suite au transfert des nouvelles compétences en matière de santé. Les nouveaux fonctionnaires occupent un étage entier.

Publications : le Ministre signale qu'une partie seulement des publications est éditée par C.F.C.-Editions. Seul le Receveur de la Commission communautaire française pourrait opérer un relevé détaillé des publications reprises sous l'article 9090 700/123 01.

Le Président suggère dans la mesure où cette modification budgétaire ne concerne que 90.000 F, d'annexer un état de l'utilisation de ce crédit au budget 1991, ce que le Ministre s'engage à faire.

Page 9

Article 9090 761/332 06 : subside au Musée des Enfants.

Un membre aimerait voir annexer au rapport la convention qui lie la Commission communautaire française au Musée des Enfants.

Ce document sera annexé au rapport.

Article 9090 775/332 04 : subside à l'édition de publications culturelles – a.s.b.l. C.F.C.-Editions.

Le cahier explicatif justifie la majoration par deux projets nouveaux. De quels projets s'agit-il, demande un membre ?

Un autre s'avoue dubitatif quant à l'utilité de C.F.C.-Editions. Lecteur passionné, il s'interroge sur la qualité et la diffusion des ouvrages de cette maison d'édition, absente des librairies, selon lui.

Article 9090 762/332 09 : subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge.

Un commissaire interroge le Ministre sur l'opportunité des trois projets, décrits dans le cahier explicatif, justifiant la majoration de 810.000 F. Ces trois projets sont-ils réellement prioritaires ? Il s'interroge sur les 270.000 F destinés au projet ENTR'AGES qui vise à la réalisation d'une bande dessinée par des professionnels en collaboration avec des personnes âgées et des

enfants. Compte tenu des coûts liés à la réalisation des bandes dessinées, n'eût-il pas été préférable de subsidié un autre moyen d'expression ?

Un membre souhaiterait voir organiser une discussion générale sur la politique éditoriale de la Commission communautaire française.

Le Président estime cette suggestion intéressante et propose qu'elle soit examinée par le Bureau élargi et la commission compétente.

Le Ministre répond aux intervenants.

Politique éditoriale de la Commission communautaire française : il rappelle que celle-ci n'agit qu'à titre de coéditeur, d'aide à la publication. Pour répondre aux interrogations d'un intervenant, le Ministre insiste sur la qualité des ouvrages soutenus par la Commission communautaire française. A titre d'exemple, il cite l'ouvrage « Bruxelles intime » qui a connu un très grand succès. Cet ouvrage a été commenté par la plupart des quotidiens et hebdomadaires. Deux émissions de télévision lui ont été consacrées. Ce type d'ouvrage justifie totalement, à ses yeux, l'augmentation du budget alloué à C.F.C.-Editions.

Education permanente du 3^e âge : ces projets existaient déjà mais n'auraient pu voir le jour sans une aide supplémentaire de la Communauté française de Belgique. Le Ministre accepte qu'on puisse discuter de l'importance relative accordée à ces trois projets (Fonderie, Barricade, Entr'âges), tous intéressants, selon lui. En ce qui concerne la réalisation d'une bande dessinée, l'essentiel a été de pouvoir inciter un dessinateur, un scénariste à mettre sur papier ce qui n'était jusqu'ici qu'un projet.

Un membre demande au Ministre s'il est possible de recevoir, en annexe au rapport, une liste de toutes les publications éditées ou coéditées par C.F.C.-Editions, liste reprenant le coût des publications et les chiffres de vente des ouvrages.

Cette liste sera jointe au rapport.

Page 11

Article 9090 844/122 05 : aides et promotion à l'accompagnement de l'Action sociale.

Un commissaire aimerait obtenir des explications sur le « développement d'un programme visant à rencontrer la problématique des maisons de repos relevant de la C.C.F. », décrit dans le cahier explicatif. Qu'en est-il de ce programme ?

Article 9090 844/332 09 : subventions à des associations s'occupant de l'Aide sociale urgente.

Un membre demande à quel article a été affectée la somme d'un million de francs.

Article 9090 871/123 02 : publications et colloques.

Article 9090 780/123 02 : production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la C.C.F.

Article 9090 871/122 01 : honoraires, frais d'études et jetons de présence.

Des commissaires demandent une explication concernant les diminutions prévues à ces trois articles.

Article 9090 871/332 04 : subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé.

Un membre demande s'il existera deux observatoires, un pour le secteur bicommunautaire et un second pour le secteur monocommunautaire. Il se montre critique vis-à-vis d'une telle situation.

Article 9090 844/123 04 : besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants.

Un commissaire s'interroge sur l'aide à la mise en place de coordinations, dont parler le cahier explicatif. Que sont ces coordinations ?

Le Ministre répond aux intervenants en reprenant dans l'ordre du tableau les articles évoqués.

Article 9090 780/123 02

Le Ministre explique que lorsqu'un article subit une diminution, celle-ci est compensée par une majoration équivalente dans le même chapitre. Ainsi dans le chapitre audio-visuel en début de la page 11, la diminution de 700.000 F de l'article 9090 780/123 02 est compensée par l'augmentation respective de 400.000 F et de 300.000 F des articles 9090 780/123 01 et 9090 780/123 03.

Article 9090 844/332 09

La suppression du crédit d'un million de francs résulte de la majoration de trois autres articles : 9090 844/122 05 (300.000 F), 9090 844/123 04 (à concurrence de 200.000 F), 9090 844/332 05 (à concurrence de 500.000 F).

Article 9090 844/123 04

Le Ministre rappelle que la maltraitance des enfants est un problème grave qui demande une mobilisation maximale de tous les intervenants sociaux de première ligne et la mise en place de collaborations pluridisciplinaires. Les coordinations sectorielles de ce type existent dans 7 communes bruxelloises : Anderlecht, Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Schaerbeek

et Saint-Josse (une seule entité pour les deux communes), Uccle, Woluwé-Saint-Pierre.

L'objet de l'intervention est de fournir une formation destinée aux travailleurs sociaux concernés ainsi qu'au personnel des communes et des CPAS. Un montant de 150.000 F est affecté à ce poste. Une somme de 210.000 F est destinée à l'aide aux coordinations existantes afin qu'elles puissent s'équiper, organiser des séances d'évaluation, éditer un vademecum des personnes et ressources, des fichiers d'adresses, etc. Enfin, une somme de 50.000 F est destinée à l'aide à la mise en place de coordinations par la mise à disposition d'un animateur pendant 1/2 jour. Son intervention consistera à favoriser, après formation, la mise sur pied de coordinations dans les communes qui n'en n'ont pas encore.

Le Ministre répond aux trois questions qui concernent le secteur de la santé.

Article 9090 871/123 02

Les subsides passent de 750.000 F à 450.000 F. 300.000 F sont transférés à l'article 9090 871/332 04 (subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé). La réadaptation des subsides s'est effectuée en fonction des projets prévus.

Article 9090 871/122 01

Le Collège a maintenu un montant de 701 F, au lieu des 750.000 F prévus. Cet article a été réadapté. Les subsides sont transférés à l'article 9090 871/332 04, intitulé « Subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé ». Le Conseil Consultatif et l'Observatoire de la Santé n'ayant pas encore été mis en place, ces montants pouvaient donc être utilisés ailleurs.

Article 9090 871/332 04

Le subside est de 2.450.000 F (1.850.000 F + 600.000 F). L'augmentation de ce subside provient d'une part de crédits récupérés aux articles 9090 871/122 01 et 9090 871/123 02, soit un montant de 450.000 F et d'autre part, de crédits affectés par la Communauté française à la Commission communautaire française soit un montant de 150.000 F. Il s'agit d'octroyer des subsides à des groupements ou associations qui poursuivent des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé. Les associations auxquelles il est fait référence sont notamment, Question Santé (tram de la santé), des associations de médecins généralistes, Télé-Assistance, etc...

L'augmentation de cet article permettra en outre de soutenir l'a.s.b.l. Office d'Entraide Médicale pour son projet de formation à la médecine d'urgence. Le

projet de l'a.s.b.l. consiste à améliorer le fonctionnement de l'aide médicale urgente en installant auprès du Centre 100 de Bruxelles des médecins coordinateurs pour opérer une meilleure régulation des appels.

Le rôle des médecins coordinateurs consistera à mieux aiguiller les appels et ainsi à éviter l'encombrement du central 100, diminuer les hospitalisations inutiles ce qui garantira la disponibilité des équipes de réanimation pour les vraies urgences. Les services de garde de médecine générale devront pouvoir répondre efficacement aux demandes du médecin coordinateur. C'est pourquoi, l'Office d'Entraide Médicale propose d'organiser à l'intention des médecins généralistes de la région des séances d'information et de recyclage sur l'aide médicale urgente. Cette formation s'effectuerait en collaboration avec les centres universitaires de médecine générale de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université Catholique de Louvain en Woluwe.

L'augmentation de cet article permettra aussi de soutenir des associations telles que :

- le CEFEM, Centre de formation à l'écoute du malade, qui organise des sessions de formation à l'intention des soignants professionnels, des bénévoles, des travailleurs sociaux, des familles et de toute personne concernée par l'accompagnement du malade et du mourant.
- l'association « Cancer et psychologie » qui assure la formation de soignants : médecins, infirmiers, infirmières, kinésithérapeutes, assistants sociaux, etc... qui travaillent plus particulièrement dans des services de cancérologie. Cette formation à la relation permet aux soignants de mieux accompagner leurs patients et ainsi de s'épanouir dans leur profession.

L'autre soutien consistera à participer au coût de la formation dispensée par ces associations. Un des objectifs du Collège est de faire participer à ces formations, les services d'entraide par la prise en charge de la formation d'une personne par service.

Un membre estime n'avoir pas reçu de réponse à sa question. L'aide médicale urgente n'est-elle pas une matière régionale et donc bicommunautaire? Le service 100 n'est-il pas une matière régionale?

Le Ministre précise que les deux hopitaux mono-communautaires de l'Université Libre de Bruxelles et de Louvain-La-Neuve vont travailler conjointement à des programmes de formation, domaine qui relève bien des compétences de la Commission communautaire française.

L'intervenant précédent demande pourquoi l'on a choisi l'Office d'Entraide Médicale pour la formation à la médecine d'urgence alors qu'il existe d'autres structures.

Le Ministre précise que le Collège a choisi l'Office d'Entraide Médicale après un certain nombre de contacts. Il a été tenu compte de la représentativité et de l'ancienneté de l'Office. Dans la mesure où cette initiative constitue un premier pas, rien n'empêcherait d'envisager dans l'avenir des collaborations avec d'autres structures. Il faudra toutefois garder une certaine logique. Le Ministre des Affaires sociales réorganise l'aide médicale d'urgence au niveau national. Le Secrétaire d'Etat chargé de la lutte contre l'incendie, de l'aide médicale urgente, de l'énergie et de la recherche scientifique fait de même au niveau de l'agglomération. La Commission communautaire française s'intégrera dans ces réorganisations.

VOTE SUR LES TABLEAUX ET LES ARTICLES

Les tableaux et les deux articles du projet sont adoptés par 17 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet est adopté par 17 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

ADOPTION DU RAPPORT

Moyennant quelques modifications de forme, le rapport a été adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

Le Rapporteur,

A. MOUZON.

Le Président,

S. MOUREAUX.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

Article 1^{er}

Les modifications budgétaires telles que présentées dans les tableaux ci-annexés sont adoptées.

Article 2

Les modifications budgétaires sont transmises pour approbation à l'Autorité de Tutelle.

(Les tables figurent en pages 3 à 14 du document 5-A I et II (1990-1991) n° 1.

ANNEXE I

Affectation de 2 millions supplémentaires transférés par la Communauté française à la Commission communautaire française : présentation des projets

Il s'agit d'un *budget non-récurrent*, destiné à soutenir plusieurs projets.

Chaque projet fera l'objet d'une convention tripartite : la Communauté française, la CCF et l'association bénéficiaire.

I. LES PROJETS PROPOSES PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

A. Projet d'accompagnement des enfants hospitalisés pendant les vacances scolaires

Intervenant :

Hôpital pour enfants Reine Fabiola (Ville de Bruxelles).

Cet hôpital a une population d'enfants gravement malades (cancer) et hospitalisés pour une longue durée. Les enfants poursuivent le programme scolaire avec l'aide d'instituteurs.

Cependant, durant la période de vacances scolaires, ils ne bénéficient pas d'activités spécifiques alors qu'ils ne peuvent quitter l'hôpital.

Objet de l'intervention :

Engagement de deux moniteurs pendant une partie des congés scolaires 90/91.

Montant proposé : 200.000 F

Article budgétaire : 844/123 04

B. Projet de formation, d'aide et de soutien aux coordinations sectorielles concernant l'enfance maltraitée

Intervenants :

Coordinations locales bruxelloises.

La maltraitance des enfants est un problème grave qui demande une mobilisation maximale de tous les intervenants sociaux de première ligne et la mise en place de collaborations pluridisciplinaires.

Les coordinations sectorielles de ce type existent dans 7 communes bruxelloises : Anderlecht, Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Schaerbeek/St-Josse, Uccle, Woluwe-St-Lambert.

Objet de l'intervention :

1. Une formation destinée aux travailleurs sociaux concernés, ainsi qu'au personnel des communes et des CPAS.

Montant proposé : 150.000 F

2. Une aide aux coordinations existantes par un subside leur permettant soit de s'équiper, soit d'organiser des séances d'évaluation, ou d'éditer un vademecum des personnes-ressources, fichier d'adresses, etc...

Montant proposé : 210.000 F

3. Aide à la mise en place de coordinations par la mise à disposition d'un animateur pendant ½ jour. Son intervention consistera à favoriser la mise sur pied de coordinations dans les communes qui n'en ont pas encore et ce, après la formation.

Montant proposé : 50.000 F

Montant proposé :

Une *enveloppe globale de 500.000 F* est proposée afin de pouvoir modaliser ou mettre l'accent sur certains projets.

Article budgétaire : 844/123 04

C. Projets favorisant les relations inter-génération

1^{er} Intervenant :

La Fonderie à Molenbeek

Ce centre de culture industrielle et ouvrière a parmi ses projets, un programme visant à utiliser la tradition orale pour faire connaître aux jeunes des écoles professionnelles, souvent immigrés, le passé des ouvriers bruxellois.

Il s'agit à la fois de ne pas perdre et de recréer des racines à travers l'histoire ouvrière racontée par les vieux aux jeunes.

Pour cela, il convient de rassembler la documentation, former des conteurs et concevoir l'exploitation de cette tradition orale notamment dans des circuits à travers la ville.

Objet de l'intervention :

Il s'agit donc en fait d'une recherche-action sur la mémoire et les traditions ouvrières bruxelloises qui doit être intégrée dans le programme global de la Fonderie et pourrait être étendue à d'autres enseignements que le professionnel (enseignement primaire par exemple).

L'aide pourrait consister en une intervention dans la formation des formateurs (pour l'exploitation de l'information avec les jeunes) et des conteurs, et les prestations des conteurs-animateurs en 1990-1991.

Montants proposés :

Formation des formateurs et des conteurs et prestations des conteurs-animateurs : 270.000 F

Article budgétaire : 762/

*2^{me} Intervenant :***La Barricade à St-Josse**

Ce groupe, dépendant de l'a.s.b.l. CTL, s'efforce de constituer et d'animer un centre de documentation scolaire.

Il permet d'une part d'offrir ce type de documentation aux enfants d'une école communale à St-Josse et d'autre part, de réunir et de valoriser l'activité des personnes âgées.

Ce travail implique un effort de promotion de l'utilité sociale des personnes âgées et également de rencontre entre les générations.

Objet de l'intervention :

Sensibilisation et animation des rencontres entre personnes âgées et enfants des écoles communales de St-Josse.

Equipement du centre de documentation.

Montants proposés :

Subside d'encouragement et équipement : 270.000 F

Article budgétaire : 762/

*3^{me} Intervenant :***Entr'âges**

Animation des maisons de repos et les centres de jour pour personnes âgées de Bruxelles.

Contacts avec les enfants de l'école la plus proche du home ou du centre de jour.

L'objectif est de répondre d'une part, à un besoin d'animation dans les maisons de repos, d'ouvrir celles-ci à la vie de quartier et de rétablir une solidarité entre les générations.

D'autre part, il s'agit de participer à une démarche de réflexion, de remise en question et de sensibilisation au vieillissement.

Objet de l'intervention :

1. Animation et sensibilisation au vieillissement : élaboration d'une bande dessinée qui sera réalisée par un scénariste et un dessinateur avec la participation des personnes âgées et des enfants.

2. Elaboration d'un dossier explicatif répondant aux questions essentielles que se posent les enfants, leurs parents et les professeurs à propos de la vieillesse.

Montants proposés :

Subside d'encouragement et équipement : 270.000 F

Article budgétaire : 762/

D. Projet d'accompagnement dans les démarches administratives et sociales*Intervenant :***Aiguillages a.s.b.l.**

L'objectif est de faciliter les contacts entre les personnes démunies en difficulté avec les administrations avec lesquelles elles doivent avoir des contacts : caisses d'allocations familiales, organismes de pensions, Justice de Paix, etc.

Objet de l'intervention :

Ce travail se fait avec l'apport de volontaires. Ceux-ci sont souvent de bonne volonté et proviennent de secteurs professionnels apparentés au secteur social. Néanmoins, une formation appropriée est nécessaire au bon déroulement de leur travail et à leur intégration dans une équipe de travail de professionnels.

Montants proposés :

Formation des animateurs : 60.000 F

Article budgétaire : 844/332 08

E. Aide aux justiciables

Intervenant :

Service laïque d'aide aux justiciables

Cette a.s.b.l. a pour objet l'étude, l'organisation et la mise en œuvre des moyens susceptibles d'apporter une aide morale, psycho-sociale, culturelle et de formation aux personnes qui sont ou qui furent détenues, prévenues, accusées, internées, mise à la disposition du Gouvernement, ainsi qu'à leur famille. Elle s'occupe également des victimes.

Objet de l'intervention :

Une convention avec la Communauté française octroie une aide en personnel à concurrence de 350.000 F.

Un subside d'encouragement permettrait à l'a.s.b.l. de s'équiper et d'assurer des conditions de travail correctes à son personnel, alors que le service vit grâce à la mise à disposition momentanée du matériel et des locaux d'une association-sœur (Fondation pour l'aide aux détenus).

Montants proposés :

100.000 F à titre d'aide à l'installation.

Article budgétaire : 844/123 03

**II. LES PROJETS PROPOSES
PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE**

Reste à disposition de la CCF 180.000 F pour les secteurs d'aide aux personnes (Cabinet Désir).

150.000 F pour le secteur Santé (projets à introduire par le Cabinet Thys).

Soutien aux projets de réseaux d'échanges de savoirs

Intervenants : trois projets sont menés sur le plan bruxellois :

1. **La Gerbe, service de développement communautaire, Schaerbeek**
2. **La Maison en plus, Forest**
3. **Wolu-Services, Woluwé-St-Lambert**

La pratique d'un réseau permet aux personnes de se rencontrer de manière amicale et conviviale sur des centres d'intérêts communs. Il permet à ces personnes d'avoir des relations égalitaires grâce à la transmission réciproque de connaissances.

Il valorise les personnes par leur capacité à identifier et ensuite à transmettre leurs connaissances.

Il permet de casser les clivages entre les âges, les cultures, les handicaps, les professionnellement actifs et les autres, enfants, adolescents, etc...

En bref, l'intérêt des réseaux d'échanges de savoirs est d'élargir les modes de communication et de relation aux autres basés sur un système égalitaire.

Objet de l'intervention :

Il s'agit de favoriser les contacts entre les associations qui ont une pratique de réseau d'échanges de savoirs d'une part, et de leur donner une subvention d'encouragement pour cette activité spécifique, qui doit se développer dans le cadre d'un service existant.

Montants proposés : total de 180.000 F.

Subvention d'encouragement :

- | | |
|---|----------|
| 1. La Gerbe, service de développement communautaire : | 60.000 F |
| 2. La Maison en plus : | 60.000 F |
| 3. Wolu-Services : | 40.000 F |

Subvention pour la coordination et l'organisation de réunions entre les associations :	20.000 F
--	----------

Cette mission est attribuée à la Gerbe.

Article budgétaire : 844/332 05

ANNEXE II

CFC-Editions : Programme éditorial 1990/1991

EN COURS

Sortie novembre 1990 :

Danser, Maintenant.

Sortie décembre 1990 :

Chronique d'une capitale en chantier (1^{er} tome).
(Métamorphose du paysage urbain de 1830 à nos jours).

PROPOSITIONS POUR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collection « Images de Bruxelles »

Photographies

- *Le paysage bruxellois* avec des photographes (G. Fastenaekens, M. Demeyer, Ch. Meynen, D. Desmedt, J. Vilet) : co-édition avec Contretype;
- *Les grandes familles* (Ch. Noel);
- *Les jardins privés de Bruxelles* (Perdurian) : co-édition avec Casterman;
- *La Bourse* (L. Kalkala);
- *Photos de danse* (Tanghe, Blondiau, etc.) à l'occasion du festival de danse.

Collection « Patrimoine »

- *La Nécropole de Bruxelles* (C. Vandeveld);
- *Le patrimoine funéraire (19 communes)* (De Craemer);
- *Chronique d'une capitale en chantier (2^e tome)* : co-édition avec Legrain;
- *Les arts décoratifs dans l'Art Nouveau* : co-édition avec Casterman;
- *Mémoire de l'histoire de l'art* : co-édition avec ISELP;
- *La Cambre et le Bauhaus* (J. Aron).

Catalogue de CFC-Editions

Le Bauhaus – Ouvrage collectif
CFC-Editions 1987 – Collection Patrimoine culturel.

Textes et documents iconographiques concernant ce mouvement intellectuel et artistique qui influença de façon déterminante tant l'architecture contemporaine que les arts appliqués.

Le matériel iconographique est particulièrement important dans la mesure où les collections des musées de RDA n'avaient jamais été présentées aussi complètement en Europe occidentale.

Format : 23 × 30 cm.
Nombre de pages : 136.
Photos noir et blanc : 212.
Photos couleurs : 15.
Tirage : 3.000 ex.
Prix de vente : 650 FB.

Bruxelles Vienne 1980-1938 – Ouvrage collectif
Promotion des Lettres – CFC-Editions 1987 – Collection Patrimoine Culturel

Ouvrages concernant les relations particulièrement intenses et fécondes entre Bruxelles et Vienne de 1890 à 1938, dans les domaines des arts et des lettres.

Format : 21 × 28 cm.
Nombre de pages : 71.
Photos noir et blanc : 53.
Tirage : 2.000 ex.
Prix de vente : 350 FB.

Fondation pour l'Art Belge Contemporain de Serge Goyens de Heusch
Fondation pour l'Art Belge Contemporain – CFC-Editions 1988
Collection Arts Vivants

Ce livre donne un aperçu de l'art contemporain en Belgique. L'itinéraire de quelques 150 artistes contemporains y est tracé et témoigne de l'importance et de la vitalité des artistes plasticiens.

Format : 22 × 21,5 cm.
Nombre de pages : 239.
Photos noir et blanc : 55.
Photos couleurs : 59.
Tirage : 2.000 ex.
Prix de vente : 850 FB.

Ysaye par Maxime Benoît Jeannin
Le Cri-CFC-Editions 1989 – Collection Patrimoine Culturel

Grand interprète de Bach et Beethoven, Eugène Ysaye créa les œuvres les plus représentatives de son temps. Le célèbre quatuor Ysaye fondé en 1886 occupa une place prépondérante dans la vie musicale bruxelloise et parisienne. Son œuvre de compositeur est aujourd'hui redécouverte. La biographie d'Eugène Ysaye retrace cet itinéraire exceptionnel.

Format : 14 × 23 cm.
 Nombre de pages : 292.
 Photos noir et blanc : 28.
 Tirage : 4.000 ex.
 Prix de vente : 850 FB.

Bruxelles intime de Herman Bertiau et Sylvie Nijs
 Labor Editions – CFC-Editions 1990 – Collection
 Images de Bruxelles

Les photographies d'Herman Bertiau retracent le voyage d'un artiste-photographe investi du rôle d'ethnologue urbain. L'intérêt de ce travail est d'ouvrir une brèche, de montrer au public à quel point une ville comme Bruxelles est multiple.

Préface de Pierre Mertens
 Introduction de Sylvie Nijs

Format : 24,5 × 28 cm
 Nombre de pages : 168.
 Photos noir et blanc en bichromie : 150.
 Tirage : 2.000 ex.
 Prix de vente : 1.195 FB.

Visages d'une mémoire de Michel Papeliers
 CFC-Editions 1990 – Collection Images de Bruxelles

Michel Papeliers partage avec les ouvriers qu'il photographie une force intérieure faite de sincérité, de simplicité et de complicité. Dans l'espace-temps du livre s'inscrit un regard, celui du photographe qui capte le visible et des regards, ceux des sujets photographiés qui disent une histoire sans paroles, la leur.

Textes de G. Vercheval, A. Wouters, M. Hoebanx.

Format : 20,3 × 20,3 cm.
 Nombre de pages : 96.
 Photos noir et blanc en bichromie : 43.
 Tirage : 1.000 ex.
 Prix de vente : 650 FB.

Guide du 19^e siècle et Art Nouveau de l'Association du Patrimoine Artistique
 Eiffel Editions – CFC-Editions 1990 – Collection Patrimoine Culturel

Cet ouvrage, écrit par l'Association du Patrimoine Artistique réunit une vingtaine de promenades dans les quartiers de Bruxelles les plus représentatifs de l'architecture du XX^e siècle et Art Nouveau.

Il a pour objectif de sensibiliser un public le plus large possible aux valeurs architecturales et culturelles qui font la qualité de cette ville, de stimuler l'entretien et la restauration de son patrimoine architectural et artistique. Il entend contribuer à constituer ou à renforcer une identité bruxelloise et favoriser une réappropriation de son patrimoine par ses habitants.

Format : 17 × 24 cm.
 Nombre de pages : 304.
 Photos noir et blanc : 170.
 Tirage : 4.000 ex.
 Prix de vente : 995 FB.

Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier de Thierry Demey – 1^{er} tome
 Paul Legrain Editions – CFC-Editions 1990 – Collection Patrimoine Culturel

Bruxelles est le résultat de bien des transformations. Cet album raconte l'histoire de ces bouleversements de la capitale depuis 1830, comment les quartiers de la ville ont dû être complètement modifiés pour répondre aux nécessités de l'ère industrielle, à l'éclatement des faubourgs, à l'avènement de nouveaux moyens de transports... avec, notamment, la place Royale et ses environs, la démolition des remparts, le voûtement de la Senne, Notre-Dame-des Neiges, le Centre, le Canal et le port, la jonction Nord-Midi, le Mont des Arts, les Musées, etc.

(Un second volume, à paraître en 1991, traitera des grandes entreprises plus récentes, de l'Exposition de 1958 au siège des Communautés Européennes, la Cité administrative, le quartier Nord avec le projet Manhattan, etc...).

Format : 34 × 24 cm.
 Nombre de pages : 370.
 Photos noir et blanc : 350.
 Tirage : 2.000 ex.
 Prix de vente : 2.950 F.

Danser, maintenant – Ouvrage collectif
 CFC-Editions 1990 – Collection Arts Vivants

Collaborations rédactionnelles :

Francis Chenot, Jacques De Decker, Jo Dekmine, Thierry De Mey, Jacques Franck, Thierry Genicot, Patricia Kuypers, Marcel Lobet, Jeannine Monsieur, Joseph Noiret, Michèle Noiret, Jean-Philippe Van Aelbrouck, Katia Verstokt.

Photographes :

A. Assunco, B. Aubrée, A. Blondiau, J.D. Burton, Ch. Carleer, M. Colley, F. Duchaxel, J. Durieux, J. Elbers, D. Gaffé, J.L. Jaucot, St. Lagasse, J. Léon, J. Mitchell, St. Schoner, J.L. Tanghe, A. Trezel, J. Vinck.

Ce livre est le premier consacré à la danse contemporaine en Belgique. Au delà de Maurice Béjart qui imposa, d'emblée, la danse comme art à part entière, une nouvelle génération de chorégraphes belges P. Droulers, A.T. De Keersmaeker, M.A. De Mey, D. Broman, P. Kuypers, N. Mossoux, M. Swennen, M. Noiret et quelques autres installent dans le paysage de

la danse, le foisonnement des démarches et des sensibilités, la pluralité des styles et des techniques qui sont les vrais enjeux de la modernité.

Format : 21 × 29,5 cm.

Nombre de pages : 140.

Photos : 47 photos noir et blanc.

Croquis : 3.

Tirage : 2.000 ex.

Prix de vente : 1.250 FB.

Collection « Arts Vivants »

- *Art brut à Bruxelles* (en collaboration « Art en Marge »)
- *Monographie de l'œuvre de Broothaers*
- *Monographie de l'œuvre de G. Fastenaekens*
- *Les plasticiens contemporains* (en collaboration avec l'Autre Musée) de De Taeye à Van Breedam, de J. de Villiers à F. Roulers, de Pasternak à Tapta de Reinhoud à Lionel Vinche
- *Mémoires de comédiens* (manuscrit de M.J. Nyl « Les coulisse de mes mémoires »)
- *Visuels* (projet avec « La Cambre »).

Collection « Sociétés »

- *Cela ressemble à l'Italie.*
-

ANNEXE III

MUSEE DES ENFANTS

Budget 1990 : 6 millions.

La Commission communautaire française lui alloue annuellement un subside de fonctionnement de 100.000 F.

L'a.s.b.l. fonctionne sans aucun autre subside des pouvoirs publics à part 5 TCT dont 2 à mi-temps. La maison qu'ils occupent rue du Bourgmestre à Ixelles leur est louée par bail emphytéotique pour un franc symbolique par la commune d'Ixelles.

La direction est bénévole.

L'a.s.b.l. accueille 50.000 enfants par an.

Leur thème actuel de réflexion sur lequel est basée l'animation du Musée est « Madame la Peur ». Le thème change tous les deux ans.

En 1990, il y avait 200.000 F non utilisés à l'article 9090 104/111 01 (ludothèques), c'est pourquoi il a été proposé de faire une modification budgétaire au bénéfice du Musée des Enfants. La proposition est de passer une convention avec le Musée des Enfants portant sur 300.000 F en 1990 dès le vote de la modification budgétaire par l'Assemblée.

La convention portera sur les frais d'animation et de matériel du Musée. Elle sera soumise au Collège de la CCF (ainsi qu'un arrêté) pour la séance du 19 décembre, si l'Assemblée vote la modification budgétaire proposée.
